

COMMUNE DE BANOS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

Nombre de conseillers :

En exercices : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation : 10 avril 2017

Date d'affichage : 10 avril 2017

Présents : M. LAPORTE Jean-Louis, M. JUNCA Pierre, M. LAVIGNE Patrick, Mme SAGE Andrée, M. BRETHERS Sébastien, M. DAUGERT Thierry, Mme DUCASSE Nelly, M. LALANNE Romain, M. LAPORTE Aurélien, Mme PETIT Malory.

Excusés : Mme CAZAUBON Isabelle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mr LALANNE Romain a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération vote des comptes administratifs 2016 commune et services des eaux
- Délibération affectation des résultats 2016 commune et services des eaux
- Délibération vote des comptes de gestion 2016 commune et services des eaux
- Délibération votes des taux imposition 2017
- Délibération vote des tarifs de vente de l'eau 2017 services des eaux
- Délibération vote des budgets primitifs 2017 commune et service des eaux
- Délibération vote des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- Délibération portant sur une demande subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (espace numérique)

Le Procès-Verbal du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité des présents.

DÉLIBÉRATION 2017 04 01 B1

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE DE BANOS

L'assemblée examine et vote par 9 voix pour, le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévus : 62 472.00€
Réalisés : 26 006.89€
Restes à réaliser : 11 082,00€

Recettes

Prévus : 62 472.00€
Réalisés : 38 201.87€
Restes à réaliser : 0,00€

Fonctionnement

Dépenses

Prévus : 189 140,00€
Réalisés : 177 384.57€
Restes à réaliser : 0,00€

Recettes

Prévus : 203 774 ,00€
Réalisés : 190 156.33€
Reste à réaliser : 0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : + 12 194,98€
Fonctionnement : + 12 771.76€
Résultat global : + 24 966.74€

DÉLIBÉRATION 2017 04 02 B1

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 COMMUNE DE BANOS

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le 14 avril 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	+12 771.76€
- un excédent reporté de	+0.00€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+12 771.76€
- un excédent d'investissement de	+ 12 194.98€
- un déficit des restes à réaliser de	-11 082.00€
Soit un excédent de financement de	+ 1 112.98€

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	+12 771.76€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCÉDENT	+12 771.76€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	+ 12 194.98€

DÉLIBÉRATION 2017 04 03 B1

OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice

Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

L'assemblée délibérante vote le compte de gestion 2016, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DÉLIBÉRATION 2017 04 04 B1

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

VU l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour,

FIXE les taux d'imposition pour l'année **2016** comme suit :

	Taux 2016	Taux 2017	Bases 2017	Produits 2017
TH	14,94	14,94	219 600	32 808
TFB	19,60	19,60	135 000	26 460
TFNB	64,21	64,21	14 600	9 375

DÉLIBÉRATION 2017 04 05 B1

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE DE BANOS

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, **VOTE**, par **8 voix pour**, **1 abstention** et **1 voix contre**, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice **2017** :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	: 51 170,00 (dont 11 082,00 de RAR)
Recettes	: 51 170,00 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	: 206 001,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 206 001,00 (dont 0,00 de RAR)

DÉLIBÉRATION 2017 04 06 S1

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SERVICE DES EAUX BANOS

L'assemblée **examine et vote**, par **9 voix pour**, le Compte Administratif de l'exercice **2016** et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévus : 23 847,00€
Réalisés : 22 286,12€
Restes à réaliser : 1 560,36€

Recettes

Prévus : 23 847,00€
Réalisés : 14 414,05€
Restes à réaliser : 0,00€

Fonctionnement

Dépenses

Prévus : 43 695,00€
Réalisés : 26 560,74€
Restes à réaliser : 0,00€

Recettes

Prévus : 43 695,00€
Réalisés : 37 141,84€
Restes à réaliser : 0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 7 872 ,07€
Fonctionnement :	+ 10 581 ,10€
Résultat global :	+ 2 709 ,03€

DÉLIBÉRATION 2017 04 07 S1

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 SERVICE DES EAUX BANOS

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice **2016**, le **14 avril 2017**.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2016**
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	+1 616,21€
- un excédent reporté de	+8 964,89€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+10 581,10
- un déficit d'investissement de	-7 872,07€
- un déficit des restes à réaliser de	-1 560,36€
Soit un besoin de financement de	-9 432,43€

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice **2016** comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	+10 581,10€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	9 432,43€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCÉDENT	+1 148,67€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	-7 872,07€

DÉLIBÉRATION 2017 04 08 S1

OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 SERVICE DES EAUX

Monsieur Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice
Le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

L'assemblée délibérante vote le compte de gestion **2016**, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DÉLIBÉRATION 2017 04 09 S1

PRIX DE L'EAU 2017 SERVICE DES EAUX BANOS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de relever de **3,40% (0,03 cents)** à compter du **1^{er} janvier 2017**, le montant des différents tarifs du prix de vente de l'eau potable. Ainsi le prix du mètre cube sera donc de :

- de 0 à 120 m³ = **0,92€**
- de 121 à 500 m³ = **0,87€**
- au-delà de 500 m³ = **0,82€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'augmenter de **3,40%(0,03 cents)** les tarifs de vente de l'eau à compter du **1^{er} janvier 2017**,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en application ces nouveaux tarifs,

DÉLIBÉRATION 2017 04 10 S1

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICES DES EAUX DE BANOS

Après examen et délibération, le conseil municipal **vote à l'unanimité** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice **2017** :

POUR RAPPEL, TOTAL BUDGET :

Investissement

Dépenses	:	28 917,10 (dont 1 560,36 de RAR)
Recettes	:	28 917,10 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	33 454,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	33 454,00 (dont 0,00 de RAR)

DÉLIBÉRATION 2017 04 11 B1

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réforme du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) l'indice Terminal de référence des élus a changé et qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération concernant les indemnités du Maire et des Adjointes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés du Maire portant délégation de fonctions aux trois adjoints du **30 mars 2014** et du **11 avril 2014**

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 17 %,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6,60 %,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix pour et 2 abstentions et avec effet au 1^{er} Janvier 2017

- **De fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints comme suit :

- **indemnité de Maire : 17% de l'indice brut terminal**
- **indemnité des Adjoints : 6,60% de l'indice brut terminal**

- **De Transmettre** au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux élus.

Monsieur le Maire et Monsieur le Percepteur sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 2017 04 12 B1

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX appel à projet complémentaire « espaces numériques »

(Préfecture des Landes – Bureau des actions de l'état – 17 mars 2017)

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de **création d'un espace numérique** et dont le coût prévisionnel s'élève à **2379.35€ TTC** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	2379.35€
DETR :	1783.48€
Autofinancement communal :	595.87€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Commande du matériel dans les 8 jours qui suivront l'obtention de la subvention DETR ou avis favorable

Le projet sera entièrement réalisé 48heures après la réception complète du matériel

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Questionnaire de l'appel à projet complété
- Plan des locaux
- Plan de financement simplifié
- Echéancier de mise en œuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'arrêter** le projet de demande de subvention pour création d'un espace numérique
- **D'adopter** le plan de financement exposé en annexe
- **De solliciter** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Les membres

Le Maire

.